



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU

Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

[www.snuteffsu.org](http://www.snuteffsu.org) | [syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)

43/45, rue de Javel | 75015 PARIS | Tél : 01 44 37 00 30 | Fax : 01 44 37 00 40

## **PUBLICS/PRIVES :**

### **LES DROITS DES SALARIE-ES NE SONT PAS RESPECTES**

#### *Mobilité-Carrière-Discipline-Recours...*

Depuis 3 ans, quelque soit notre statut nous constatons que les droits des agents, particulièrement en terme de mobilité sont de moins en moins respectés. Qui peut dire aujourd'hui comment est traitée une demande de mutation par exemple ? Nos Délégués du Personnel (DP), comme les élu-es des Commissions Paritaires Locales (CPL) se font l'écho d'un manque de transparence de plus en plus criant ! Nous sommes constamment interpellés par des personnels en détresse, qui se trouvent dans des situations d'urgences morales, financières, émotionnelles de plus en plus dramatiques.

Une demande de mutation à PE, est devenue le parcours du combattant, tant concernant l'outil « bourse des emplois », que l'obtention de réponse de la Direction. Chacun/Chacune en situation de mobilité ne sait plus vers qui se tourner pour sinon obtenir satisfaction, au moins une réponse et une perspective de la Direction ! Des postes en diffusion sont du jour au lendemain supprimés sans que personne ne sache comment, ni pourquoi ? Les voies de recours sont quasi impénétrables et pas plus explicites sur d'éventuelles raisons en cas de refus de mutation, d'avancement de carrières....

L'obscurité totale a remplacé la transparence, la Direction a dévoyé le rôle des élu-es sur ces sujets, et joue des différents statuts des personnels pour entraver leur rôle de représentation du personnel et de contre pouvoir. Chaque Établissement PE connaît un nombre croissant de collègues en difficulté qui n'ont d'autres recours que de faire des demandes de prêts/secours auprès de leur Comité d'Établissement (CE).

De même, les élu-es des Commissions Paritaires Nationales (CPN) sont inquiets de la nature même des convocations de ces commissions. En effet, alors que les CPN sont des instances de recours des personnels publics, elles sont de plus en plus convoquées en Conseil de Discipline et se soldent en licenciement sec ! Certains de nos collègues n'hésitent d'ailleurs pas à porter leur dossier devant les tribunaux. A l'issue de ces CPN, nos élu-es sont affolé-es par la gravité des sanctions et par l'absence de sérieux avec laquelle la Direction traite ces dossiers. Sur certains niveaux d'emplois elles ne sont mêmes plus convoquées.

Sans la moindre concertation, des décisions sont prises, impactant la vie quotidienne. Ainsi en est-il de la décision unilatérale et brutale de porter à période échue la date d'attribution des tickets restaurant des agents de droit public.

Pour nous, il est urgent que la Direction ouvre des négociations pour que les élu-es à la fois DP et CPL/CPN puissent retrouver leurs prérogatives en terme de défense individuelle et collective des agent-es de PE. Nous exigeons la transparence dans toutes les instances représentatives des personnels, nous exigeons que le droit à mutation soit respecté pour toutes et tous quelque soit notre statut.

Paris, le 14 mars 2012